RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SECAUDIT
Société par actions simplifiée au capital de 100 000 euros
Siège social : 5 route de Vovray 74000 ANNECY
811 352 269 RCS ANNECY

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 18 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le dix huit décembre,
A 15 heures,

Monsieur Guillaume BERARD,
Associé Unique, propriétaire de la totalité des 10 000 actions de 10 euros composant le capital social de la société SECAUDIT, et seul Président de ladite Société

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Guillaume BERARD de son mandat de Président, à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

- la société AUDIT PIAF,
société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros,
dont le siège social est 5, route de Vovray - 74000 ANNECY
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Annecy sous le numéro 938 150 372
représentée par Monsieur Guillaume BERARD, son Gérant en exercice.

Monsieur Guillaume BERARD, au nom de la société AUDIT PIAF qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

GB

.../....

TROISIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent extrait.

L'Associé Unique

